

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 449 Vendredi 9 décembre 2022 – Présentiel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 40

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	Prochains BEx : En 2023, en distanciel, les 14/01, 27/01, 16/02, 10/03. Séminaire BEx-DTN : 14-15 janvier Conseil Fédéral, les samedis 28 janvier et 11 mars en distanciel. Conseil des Territoires les 3 et 4 décembre et le 2 avril en présentiel. Conseil des Territoires Ultramarins, le 31 mars. Assemblée Générale Fédérale le 1^{er} avril
2. Demande affiliation T.E.O. Club Pirogue (Nouvelle Aquitaine)	T.E.O. CLUB PIROGUE est une association loi 1901 créée le 22/11/2022. La structure est située à La Rochelle (17) et a pour objet social de développer l'apprentissage de la pirogue en favorisant toujours la cohésion d'équipe, comme support de découverte de l'environnement marin sous forme de sortie à la carte en organisant des stages et sessions de formation (techniques, environnementales et physiques) et de pratiquer en sport-santé en développant une pratique physique nautique adaptée à la mobilité de chacun. La structure souhaite proposer en mer l'activité va'a et de la location. Elle proposera des sorties encadrées ainsi que des accueils de groupes (en 2023 à la suite de l'obtention d'un CQP). Avis favorable du CRCK à la suite d'un entretien téléphonique avec le CDCK 17. Une visite est prévue courant janvier 2023 pour accompagner la structure dans sa création. Projet sérieux sur une thématique d'insertion de jeunes et d'handicapés ; moniteur en cours de formation en Bretagne. Avis Favorable du service sous réserve d'une modification des statuts dans l'année de création afin de se conformer au Code du Sport. A noter que la ville de La Rochelle dispose déjà d'un club FFCK (population de 75 000 habitants). → Validation de cette affiliation par le BEx

3. Demande agrément Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (Bretagne)	FEDERATION D'ANIMATION RURALE EN PAYS DE VILAINE est une association loi 1901 créée le 23/06/1992. La structure est située à Redon (09). La structure a pour objet social de favoriser l'animation du Pays de Vilaine, particulièrement auprès de la jeunesse, dans l'esprit d'un développement local du pays (social, culturel, sportif et économique) et contribuer ainsi à sa cohésion. Son projet vise notamment à porter, animer et soutenir des actions d'éducation populaire dans le domaine des loisirs, ..., des activités physiques de pleine nature favorisant l'émancipation individuelle par des dynamiques collectives. La structure souhaite proposer des activités en eau calme (randonnée, stand up paddle et kayak polo) et a également le souhait d'accueillir des publics en situation de handicap (auditif et mental) et de faire du multi-activités nautiques. La structure souhaite aussi proposer des sorties encadrées et des accueils de groupes. Avis favorable du CRCK pour un agrément. Le CRCK a souhaité instaurer un tour de table entre le club local existant, la collectivité et la nouvelle structure en demande d'intégration du réseau FFCK afin qu'ils se connaissent, qu'ils échangent et partagent leurs projets respectifs. A l'annonce de l'arrivée d'une nouvelle structure réalisant pour partie les mêmes activités que le CK Redon, l'enjeu principal était d'apaiser les esprits, d'où un avis favorable pour un agrément, et non une affiliation. Avis favorable du service pour un agrément sous réserve de la mise à jour de leurs statuts dans les 6 mois. Il faut également avoir en tête que la demande initiale était une affiliation alors même que cette structure se situe, pour une partie de ses activités, dans la même ville et le même bâtiment fraîchement livré par la collectivité, qu'occupe déjà l'un de nos membres affiliés. Il est suggéré à la structure d'adopter une dénomination davantage en rapport avec son objet et sa réalité. → Validation de cet agrément par le BEx
--	---

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Affaire disciplinaire n°1	Dans l'attente d'un jugement possible en pénal et d'une éventuelle condamnation d'un licencié, la cellule Stop Violence de la fédération préconise une mise en réserve des missions de cette personne au regard de ses qualités de juge national et international et autres fonctions de représentation de la fédération. → Le BEx valide cette proposition
2. Affaire disciplinaire n°2	La cellule Stop Violences est sollicitée à nouveau par une personne qui s'inquiète pour sa sécurité, vis-à-vis d'une autre personne licenciée et souhaite pouvoir pratiquer au sein de son club. Un premier signalement a donné lieu à la réalisation d'un compte-rendu de la cellule Stop Violences. Conclusions de la cellule Si l'aspect d'ordre privée de cette affaire est avéré, la fédération peut s'emparer de cette affaire en considérant que l'image de la fédération est atteinte si une personne est impliquée dans une affaire qui lui est préjudiciable.

	Une suspension à titre provisoire de de la personne concernée, le temps de l'enquête est envisageable dans ce contexte. → Le BEx valide l'idée d'un courrier demandant le retrait de ce licencié.
3. Affaire disciplinaire n°3	La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie (FFCK) a reçu un email, d'un trésorier de Comité régional à la suite d'un entretien avec un juriste de la FFCK pour signaler une anomalie « assez sérieuse » dans les comptes 2020, avant qu'il n'arrive au poste de trésorier. Au regard des informations reçues, il est proposé que le Président de la FFCK écrive officiellement au Président et à l'ancien Trésorier de ce Comité Régional, afin de leur demander des explications sur la situation. Une procédure disciplinaire pourrait être engagée dans les hypothèses : - Où les dirigeants contactés s'obstineraient à ne pas collaborer afin d'éclairer sur ces mouvements comptables. - Où des éléments supplémentaires viendraient étayer les doutes du trésorier sur l'utilisation de moyens financiers du comité régional sans décision des instances du comité pour des achats réalisés à des fins personnelles d'un des dirigeants. → Le BEx valide l'idée d'un courrier demandant des explications
4. Validation de l'Annexe Dragon Boat	Pas de changements majeurs dans les annexes pour 2022. - Mise à jour de l'ensemble du document avec les nouvelles catégories, - Changement du mode d'attribution des points lors des Championnats Régionaux, - Ajout de la Coupe de France Indoor (<i>Calendrier, déroulement, catégories, composition d'une équipe, modalités d'inscriptions, accès à la finale</i>). → Le BEx valide cette annexe sportive, en alertant la CNA Dragon Boat, sur ses dépenses en frais de déplacement de ces juges et en médailles (nombre de médailles supérieur au nombre de participants). Il se félicite de la création d'une compétition en indoor mais cela ajoute bien sûr des récompenses supplémentaires.
5. Validation de l'Annexe Slalom	Pas de changements majeurs dans les annexes pour 2022. - Ajout de « quotas » U15 en N2 pour 2023, - Modification du format des compétitions, - Accès N3 1 000 pts et maintien des U15 en N3 pour la saison, - Notion de quotas minimum en N2 pour les U15, - Suppression du Championnat de France des Clubs, - Modifications des catégories U15 et U18 au Championnat de France, - Catégorie U23 (<i>Définition des quotas</i>), - Modification de la durée du Championnat de France estival de 9 à 6 jours, - Modalités Championnat de France Elite. → Le BEx valide cette annexe avec les réserves suivantes : - S'agissant des U16 : « Le BEx regrette que la demande de réserver un nombre de places minimum pour les U16 aux championnats de France U18 n'ait pas été retenue. Le BEx souhaite qu'un point soit fait par la CNA sur

	cette question à l'issue du championnat et que les annexes puissent être modifiées en conséquence pour 2024. 2. Sur les combinés : « les vainqueurs des épreuves combinées, en U15 et en U18, disposeront d'une dérogation HN pour accéder à la N1 l'année suivante s'ils (elles) ne l'ont pas déjà obtenue sur d'autres épreuves, dans l'attente d'une intégration de ces dispositions aux annexes 2024 ». 3. L'identification du payeur (nom et niveau pagaie couleur)
6. Conseil d'administration du fonds de dotation CANOE KAYAK FRANCE	Les membres du Bureau Exécutif sont aussi les membres du Conseil d'Administration du Fond de Dotation Canoë Kayak France. La réunion de ce Conseil d'Administration nécessite une prise d'un certain nombre de décisions suivantes : 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2021. 2- Approbation du rapport d'activités 2021 3- Approbation des comptes 2021 4- Approbation du budget prévisionnel 2022 5- Approbation des actions d'intérêt général financées par le fonds en 2022 • Soutien aux actions de promotion de la pratique canoë kayak ; • Soutien direct dans la promotion et le déploiement de la pratique de haut niveau du canoë, du kayak et des disciplines associées ; • Soutien financier dans le domaine de l'accessibilité et sport pour tous, pour l'accès de toutes et de tous à la pratique des activités physiques et sportives. 6- Questions diverses. 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2021. Cf. Projet de compte-rendu pour validation → Le Conseil d'Administration valide ce Compte-rendu 2- Approbation du rapport d'activités 2021 L'exercice 2021 a été la première année de fonctionnement effectif du Fonds de Dotation. Celle-ci s'est traduite par la signature d'une convention de mécénat avec le Crédit agricole Brie Picardie pour un montant de 60 000 €. Le fonds de dotation a soutenu trois projets présentés par la FFCK : • Soutien aux actions de promotion de la pratique canoë kayak ; ▪ Projet : Sentiers nautiques – 20 K€ ▪ Projet : Tokyo Vaires Paris – 20 K€ • Soutien direct dans la promotion et le déploiement de la pratique de haut niveau du canoë, du kayak et des disciplines associées ; ▪ Participation à la préparation des athlètes aux épreuves olympiques de slalom extrême (dont frais de la mise en place d'une rampe et organisation des Open de France de slalom Extrême 2021) : 10 K€ • Soutien financier dans le domaine de l'accessibilité et sport pour tous, pour l'accès de toutes et de tous à la pratique des activités physiques et sportives, via le Tourisme - 10 K€. La FFCK a transmis son bilan des actions financées 2021 (cf. PJ).

→ Le Conseil d'Administration valide ce Rapport d'Activité

3- Approbation des comptes 2021

- a. Cf. Projet de comptes 2021
- b. Les comptes 2021 sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

→ Le Conseil d'Administration valide ces comptes 2021

4- Approbation du budget prévisionnel 2022

Le budget prévisionnel suivant est soumis à l'approbation du Conseil d'administration :

CHARGES	PRODUITS
Soutien aux projets : 60 000 €	Mécénat CABP : 60 000 €
CAC : 1 800 €	Mobilisation de la dotation initiale : 3 600€
Expert-comptable : 1 800 €	
TOTAL : 63 600 €	TOTAL : 63 600 €

→ Le Conseil d'Administration valide ce budget prévisionnel

5- Approbation des actions d'intérêt général financées par le fonds en 2022

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le soutien aux projets suivants :

- Soutien aux actions de promotion de la pratique canoë kayak ;
 - Projet : Sentiers nautique – **30 K€**
- Soutien direct dans la promotion et le déploiement de la pratique de haut niveau du canoë, du kayak et des disciplines associées ;
 - Développement du site de Vaires-Torcy. Organisation des sélections sprint, para canoë et slalom 2022 : **10 K€**
- Soutien financier dans le domaine de l'accessibilité et sport pour tous, pour l'accès de toutes et de tous à la pratique des activités physiques et sportives.
 - Soutien au développement de la pratique en lien avec le sport santé, l'inclusion des publics à mobilité réduite : - **5 K€**
 - Soutien à l'émergence d'événements valorisant le territoire de Brie Picardie :
 - Kayak Paddle Marne : **10 K€**
 - Samaram 2022 : **5 K€**

→ Le Conseil d'Administration valide ces actions par les fonds en 2022

Questions Diverses : La Fondation du Sport Français pourrait prendre en charge l'ensemble des opération administratives, moyennant une participation à la fondation, sous la forme d'une Convention. Des points sont encore à vérifier.

12. Candidature de Jean ZOUNGRANA à la Présidence de la

Le Bureau Exécutif propose la candidature de Monsieur Jean ZOUNGRANA à la Présidence de la fédération européenne de canoë – ECA-. Ces élections ont lieu le 25 mars 2023 et la limite de dépôt des candidatures est fixée au **1er janvier 2023**.

Les éléments concernant la tenue de ce congrès électif ont été reçus par la fédération le 9 décembre. La durée du mandat est de 4 ans.

Cette candidature vise à améliorer le fonctionnement de l'ECA au travers d'un plan stratégique de développement co-construit avec les fédérations nationales.

→ **Validation de cette proposition de candidature par le BEx.**

Cette candidature sera soumise au Conseil fédéral pour validation. Le Président du Conseil Fédéral, Monsieur Dominique LE BELLOUR se charge d'organiser le vote du Conseil Fédéral par voie numérique avant le 1^{er} janvier.

ETUDES du BUREAU EXECUTIF

1. Projet de pré-calendrier 2024

Dans l'objectif de diffuser le pré-calendrier 2024 à nos structures déconcentrées au 31 janvier 2023, la Commission Sportive pilote le travail à travers différents temps de travail ou d'échanges.

1) Construction de la Trame

Lors de la construction de la trame, plusieurs principes sont retenus :

- Garder la notion de « Week-end d'animation CRCK / CDCK »
 - Il y en a 8 sur l'année,
 - Répartis de la manière suivante 1 par mois sur le 1^{er} trimestre / 1 au mois de juin pour laisser les CRCK et CDCK faire leurs finalités jeunes puis, 1 week-end par mois entre aout et décembre.
- Date de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Celle-ci a été placée le 1^{er} week-end du mois d'avril qui doit être validée par le BEx et le Conseil Fédéral.
- Les Sélections des Equipes de France Olympiques et Paralympiques
 - Aujourd'hui, nous avons la période pour le Slalom et le Kayak Cross.
 - Il manque la partie Sprint et Paracanoë afin de bien avoir l'ensemble des informations ayant un impact sur le calendrier national.
- Date de l'Assemblée Générale Elective
 - Il restera à caler la date de l'Assemblée Générale Elective.
- Date de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Celle-ci a été placée le 1^{er} week-end du mois d'avril qui doit être validée par le BEx et le Conseil Fédéral.
- Les Sélections des Equipes de France Olympiques et Paralympiques
 - Aujourd'hui, nous avons la période pour le Slalom et le Kayak Cross.
 - Il manque la partie Sprint et Paracanoë afin de bien avoir l'ensemble des informations ayant un impact sur le calendrier national.
- Date de l'Assemblée Générale Elective
 - Il restera à caler la date de l'Assemblée Générale Elective.

1) Points sur les Championnats de France 2024

- Slalom
 - Après plusieurs échanges, il n'y aura pas de Championnats de France en juillet 2024. Ceci s'explique à une mobilisation des

Volontaires Sports Spécifiques dès le 13 juillet et, l'indisponibilité de Siwi data pour gérer le Championnat de France estival qui devait être une répétition avant le Championnat du Monde U18 et U23 2025. Cette décision a bien été prise par la CNA Slalom.

- Course en Ligne

- Vitesse - La CNA Course en Ligne ne souhaite pas changer de dates et, souhaite rester sur le mois de juillet 2024. Le CRCK Haut de France a validé en Comité directeur sa candidature. Cependant, l'utilisation des systèmes de départ automatique restent hypothétiques car, il n'y aura pas d'accompagnement du siège fédéral. Il y aura au même moment les Championnats du Monde U18 et U23.
- Short race / Marathon – Il est prévu de faire un Championnat Short Race puis un Championnat Marathon. Il serait opportun de trouver une solution pour faire un et même seul Championnat.

- Descente

- Il n'y aura pas de Championnats de France en juillet. La CNA Descente a besoin de l'apport du siège fédéral pour l'organisation. Par conséquent, les Championnats de France auront lieu en deux fois : Classique sur le week-end de la pentecôte et, sur les vacances de Toussaint pour le Sprint, équipes et U15.

- Océan racing

- Le Championnat de France aura lieu du 25 au 27 octobre afin de ne pas être fin août sur les Jeux Paralympiques.

- Dragon Boat la date proposée par la CNA est le 28 et 29 septembre

- Pour les autres disciplines, il n'y a pas de propositions à ce jour.

2) Retour des JOP 2024

Une dernière date à bloquer dans le pré-calendrier 2024 c'est l'évènement « Retour des Jeux ».

Afin de minimiser l'impact de cet évènement sur le calendrier, il serait préférable de caler le retour des Jeux le dernier week-end du mois de septembre.

Nous pensons que ce retour des Jeux doit être tourné vers les jeunes (U12 - U15 – U18 et U23).

→ le BEx a étudié de ce projet de calendrier et souhaite que la Descente et le Slalom puissent se faire sur un même lieu en prévoyant un programme compatible.

La date du retour des Jeux coïncide avec le Championnat de France de Dragon boat, soit il faut réétudier le placement de ces rassemblements ou demander à la CNA Dragon Boat d'effectuer le championnat de France à Vaires sur Marne pour coupler les deux évènements.

2. Annonce du
plan Eau, le 25
janvier,

Le Plan EAU interministériel met l'accent sur la vulnérabilité des ressources en eau face au changement climatique. En effet, la quantité de l'eau sera l'un des indicateurs les plus observés dans les années à venir en raison de son inégale répartition sur le territoire et de sa provenance à 80 % de nappes superficielles. Nos activités peuvent être largement impactées par ce plan en cours de définition d'ici le 25 janvier 2023 car elles ne figurent pas à ce jour, dans les grands enjeux identifiés. Dans ce cadre, il est également à noter un problème important de synchronisation des calendriers en interministériel, car la publication du plan d'adaptation de la pratique sportive au changement climatique est prévue en mai 2023, alors que le plan Eau doit être annoncé fin Janvier.

Fin du BEX à 20 h 30

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

